

REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2018

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL BLANDOUET – SAINT JEAN

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 11
Votants : 11 + 2 procurations

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Jean Sur Erve, sous la présidence de Monsieur Claude DEROUARD, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18 septembre 2018

PRESENTS : Mme Nicole BAUDRY, ~~M. Rémi BEAUPIED~~, M Jean-Claude BOUGEANT, ~~M. Ludovic BOUL~~, M. Christophe BRUNEAU, M. Stéphane CHAUVEAU, ~~M. Patrick COUSIN~~, M. Claude DEROUARD, ~~M. Jacky DEROUIN~~, M. Jean-Claude DORIZON, Mme Nadège GENESLAY, Mme HARAN Fabienne, ~~M. Jacques LETARD~~, ~~M. Richard MARTEAU~~, M. Hervé ROYER, ~~Mme Solange SCHLEGEL~~, ~~M. Emmanuel TATIN~~, M. Julien VANNIER et M. Philippe WAROT,

M. Rémi BEAUPIED a donné pouvoir à M. Jean-Claude DEROUARD
M. Richard MARTEAU a donné pouvoir à Mme Nicole BAUDRY

ABSENTS EXCUSES : M. Jacky DEROUIN, M. Rémi BEAUPIED, M. Patrick COUSIN, Mme Solange SCHLEGEL, M. Jacques LETARD, M. Ludovic BOUL, M. Richard MARTEAU et M. Emmanuel TATIN

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège GENESLAY

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour :

- Régularisation du compte 181 suite au transfert de la compétence assainissement
- Demande de subvention par l'école : fournitures scolaires année 2019
- Tarif cantine – garderie – année scolaire 2018/2019

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité

Le compte rendu de la dernière réunion de Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

N°1 : DROIT DE PREEMPTION 42 RUE NATIONALE (DCM0125092018)

Monsieur le Maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner au 42 Rue Nationale à Saint Jean Sur Erve.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **NE PREEMPTÉ PAS** la maison, 42 rue nationale à Saint Jean Sur Erve, cadastrée AB 61.

N°2 : CREATION D'UNE COMMISSION CIMETIERE

Les membres de la commission cimetière sont : Solange SCHLEGEL, Jean-Claude BOUGEANT, Philippe WAROT, Patrick COUSIN, Claude DEROUARD, Fabienne HARAN, Jean-Claude DORIZON et Stéphane CHAUVEAU.

Cette commission a pour but de réaliser le règlement du cimetière et de mener les travaux à venir.

N°3 : CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE FERME POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI SUR L'UNITE HYDROGRAPHIQUE DES BASSINS VERSANTS DE L'ERVE, DE LA VAIGE, DE LA TAUDE, DE LA VOUTONNE, DE LA BOUCHARDIERE, DU RAU DE PARCE ET DES AFFLUENTS DIRECTS DE LA SARTHE SUR LE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SABLE SUR SARTHE (DCM0225092018)

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté suite à la création du syndicat.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes des Coëvrons du 28 mai 2018 se prononçant pour la création d'un syndicat mixte fermé pour l'exercice de la compétence GEMAPI sur l'unité hydrographique des bassins versants de l'Erve, de la Vaige, de la Taude, de la Voutonne, de la Bouchardière, du Rau de Parcé et des affluents directs de la Sarthe sur le périmètre de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la création du syndicat mixte « SBeMS » syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe
- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de communes des Coëvrons au syndicat mixte « SBeMS » syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes utiles

N°4 : CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE FERME POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI SUR L'UNITE HYDROGRAPHIQUE DES BASSINS VERSANTS DE LA JOUANNE, DU VICOIN, DE L'OUETTE ET DES AFFLUENTS DE LA MAYENNE COMPRIS DANS L'EMPRISE TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LAVAL (DCM0325092018)

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté suite à la création du syndicat.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes des Coëvrons du 28 mai 2018 se prononçant pour la création d'un syndicat mixte fermé pour l'exercice de la compétence GEMAPI sur l'unité hydrographique des bassins versants de l'Erve, de la Vaige, de la Taude, de la Voutonne, de la Bouchardière, du Rau de Parcé et des affluents directs de la Sarthe sur le périmètre de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la création du syndicat mixte fermé des bassins versants de la Jouanne, agglomération de Laval, Vicoin et Ovette, dénommé JAVO,
- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de communes des Coëvrons au syndicat mixte fermé des bassins versants de la Jouanne, agglomération de Laval, Vicoin et Ovette, dénommé JAVO
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes utiles.

N°5 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS 2017 (DCM0425092018)

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2017

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PREND acte** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2018.

N°6 : AVIS SUR LE PROJET DE SAGE (Schéma d'Aménagement et de la gestion des Eaux) du bassin de la Sarthe Aval (DCM0525092018)

Le schéma d'aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) est un document qui définit, à long terme, les objectifs et les orientations d'utilisation et de protection des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, sur un territoire : le bassin versant.

Les principaux cours d'eau entrant dans le périmètre du SAGE :

Rive droite : l'Orne Champenoise, la Gée, les DUex-fonds, la Vègre, l'Erve, le Treulon, la Vaige, la Taude
Rive gauche : le Roule Crotte, le Rhonne, le Fessard, la Vézanne, La Voutonne

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable sur le projet du SAGE

N°7 : REGULARISATION DU COMPTE 181 SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT (DCM0625092018)

Suite au mail de Monsieur BOISGERAULT en date du 18 septembre

Dans le cadre du transfert de compétence assainissement, la trésorerie doit régulariser le compte 181. En effet, après le transfert opéré, les budgets de la 3C se trouvent désormais avec ce compte à leur passif et les communes membres l'ont toujours à l'actif de leur bilan.

Pour que la trésorerie puisse passer les écritures nécessaires, elle demande de prendre une délibération pour effectuer ce transfert d'un montant de 73 973.45 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'effectuer le transfert d'un montant de 73 973.45 € du compte 181 suite au transfert de la compétence assainissement

N°8 : DEMANDE DE SUBVENTION – FOURNITURES SCOLAIRES – ANNEE 2019 (DCM0725092018)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. BOULAY, directeur de l'école Victor Hugo.

« Dans le cadre du développement de nos activités, nous avons l'honneur de solliciter par la présente, une subvention à hauteur d'un montant de 1980€ correspondant à la somme de 55€ par élève soit en tout pour 36 élèves ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'accorder la somme demandée soit 1980€

N°9 : TARIF CANTINE – GARDERIE – ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 (DCM0825092018)

Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués l'année précédente soit :

	Enfant	Adulte	Personnel	Stagiaire
CANTINE	3,20 €	6,10 €	3,05 €	4,60 €
GARDERIE	1.35 €			

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas augmenter les tarifs de la cantine et de la garderie 2018-2019 ci-dessus

N°10 : ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES (DCM0925092018)

Le conseil municipal,

VU l'article 1609 nonies C du CGI,

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts, la CLECT s'est réunie le 26 avril 2018 pour évaluer le montant des charges et produits transférées à la Communauté de Communes des Coëvrons,

CONSIDERANT le mail de la communauté de communes en date du 31 août 2018,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **RETIRE** la délibération N°6 du 17 juillet 2018
- **APPROUVE** le montant des charges transférées et le rapport de la CLECT en date du 26 avril 2018 ci-annexé,
- **PRECISE** que les charges relevant du transfert de compétence, en l'espèce les charges GEMA-PI, feront l'objet, après adoption de ce rapport par les communes d'une délibération de la

communauté de communes des coëvrans fixant les attributions de compensation ainsi révisées sans que la commune n'ait à délibérer favorablement pour cette révision.

N°11 : VALIDATION DE LA MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES 2018 (DCM1025092018)

Le conseil municipal,

VU l'article 1609 nonies Cdu CGI,

VU la délibération 2017 154 du Conseil communautaire en date du 11 décembre 2017 fixant les attributions compensation définitives 2017 et prévisionnelles 2018,

VU la délibération n°3 du conseil municipal en date du 19 décembre 2017 approuvant le rapport final de la CLECT et acceptant les attributions de compensation définitives 2017 et prévisionnelles 2018,

CONSIDERANT le rapport de la CLECT du 26 avril 2018 approuvé par le Conseil Municipal par délibération n°9 du 25 septembre 2018

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **VALIDE** la modification des attributions de compensation prévisionnelles 2018 selon le tableau ci-annexé

QUESTIONS DIVERSES

- Bulletin municipal : date de la réunion le mardi 16 octobre 2018 à 20h
Devis pour 325 bulletins : 3 134.25 € ttc
Devis pour 340 bulletins : 3 207.20 € ttc
Devis validé pour 3 134.25 € ttc
- Filet à l'école, le directeur demande s'il est possible d'installer un filet afin d'éviter que les ballons de foot atterrisent dans le champ. M. Jean-Claude BOUGEANT, Mme Nadège GENESLAY et M. Jean-Claude DORIZON se chargent des travaux.
- Problème d'eau chaude à l'école maternelle et lumière extérieure tombée sous le préau, se renseigner auprès de la 3C et architecte.
- La maîtresse de l'école maternelle demande l'installation d'un panneau en liège. La pose se fera par des bénévoles.
- Problème des pigeons à l'église : à voir avec l'office national de la chasse et de la faune sauvage à Martigné
- Travaux de LAUNAY, suite à des travaux il y a environ 2 ans, le revêtement n'a jamais été réalisé (Vu avec la régie des coëvrans, M. Philippe WAROT et M. Patrick COUSIN)
L'entreprise CHAPON propose de réaliser le revêtement de la placette pour un montant de 1 600.00 € à la charge de la commune en même temps que la réalisation du revêtement des 2 tranchées. Le conseil municipal ne souhaite pas réaliser les travaux au niveau de la placette.
- M. Jean-Claude BOUGEANT se charge de voir avec un entrepreneur pour réaliser l'élagage auprès de l'atelier technique.
- Proposition d'ajouter une table de pique-nique au plan d'eau de St Jean et souhait de la construction d'un abri sur la partie haute du plan d'eau, près de la zone de stationnement des camping-car, pour un meilleur accueil.
- Souhait également de l'ajout d'une table de pique-nique au plan d'eau de Blandouet